



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

U Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS
EN DATE DU 26 FEVRIER 2016**

Le vingt-six février deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le 18 février deux mille seize, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Adjointes au Maire
Madame Corinne MARTIN, Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Monsieur Jean DESCOURS, Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT, Monsieur Marc CHAMBREUIL, conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Monsieur Jacky PERREAUT qui avait donné procuration à Monsieur Daniel THERVILLE
Monsieur Jérôme GRILLET qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT
Monsieur Eric MOREAU qui avait donné procuration à Madame Catherine ROY

Etait absent : Néant

En préambule à cette réunion, Monsieur le Maire accueille et souhaite la bienvenue à Monsieur Marc CHAMBREUIL comme nouveau conseiller municipal en remplacement de Madame Yvette DESSEPRIT, démissionnaire.

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé, après modification approuvée concernant le tarif de l'entreprise Bouhet pour le curage des fossés qui est de 1,16 € HT le mètre et non de 1€ HT.

1 – Comptes administratif et de gestion (commune et Assainissement)

Budget général (en euros)

	Investissement	Fonctionnement
Résultats reportés	412 92,28	527 910,89
Affectation du résultat 2014		-120 000,00
Résultats	- 19 099,53	65 870,15
	<hr/>	<hr/>
	393 820,75	473 781,04
Résultats de clôture 2015	867 601,79	

Budget assainissement

Il présente pour l'année 2015 :

- un déficit d'exploitation de 3 845,16 euros
- un déficit d'investissement de 38 435,03 euros.

La baisse des dotations de l'Etat et de la fiscalité représente un impact de moins 35 780 € sur les recettes de la commune. D'autre part, suite aux investissements réalisés sur la commune en 2015, il reste à percevoir 58 000 € de subventions qui feront l'objet de demandes de versement en 2016.

Le Conseil Municipal ADOPTE :

- le compte administratif de la commune par 10 voix pour, 2 voix contre et une abstention,
- le compte administratif d'assainissement par 10 voix pour et 3 abstentions,
- le compte de gestion de la commune par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,
- le compte de gestion d'assainissement par 12 voix pour et 3 abstentions.

2- Débat d'orientation budgétaire année 2016

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, mais que par soucis de transparence et de démocratie, il décide de débattre de ce sujet en Conseil Municipal.

Il expose les projets pour l'année 2016 :

- L'achat d'un terrain appartenant à Monsieur Pellenard, destiné à la construction des logements des aînés et d'un futur lotissement. Les travaux de voirie et de viabilisation débuteront fin 2016 et la construction des pavillons en 2017.
- Réalisation du schéma directeur d'assainissement pris en charge par la Communauté de Communes de Paray le Monial.
- Interrogations sur la pertinence de l'achat du terrain Chausson sur la Zone de Barberèche, sachant que le domaine économique deviendra compétence de la nouvelle communauté de communes élargie au 1er janvier 2017.
- Mise en place des ralentisseurs et de la nouvelle signalisation aux Carrés, subventionnés en partie par les Amendes de Police DRI.
- Une réflexion sur l'aménagement du centre bourg.

- Une réflexion sur l'aménagement de la salle des fêtes.

3- Délégation d'attribution de signature du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la délégation d'attribution de signature au Maire pour la durée du mandat suivant les articles L.2122-22 et L.2122-23.

4- Vote des subventions aux associations pour 2016

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et 2 abstentions, de reconduire les subventions versées aux associations en les majorant de 2 %.

Madame Catherine ROY demande de se prononcer également sur l'accord d'une subvention suite à 3 nouvelles demandes émanant des associations :

- Bon Air à Vitry
- Les donateurs de sang de Paray le Monial
- Les Amis du CADA de Digoin (centre d'accueil des demandeurs d'asile)

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour donner 50 euros à chacune.

De plus, 2 subventions exceptionnelles sont accordées :

- 300 € à l'Amicale pour les 65 ans de leur association.

Le Conseil Municipal s'est prononcé par 6 voix pour 300 €, 5 voix pour 500 € et 4 abstentions.

- 200 € destinés à Marie et Hélène Ibanez pour un Raid au Maroc à but humanitaire.

Le Conseil Municipal s'est prononcé par 12 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT rappelle que les subventions ne doivent être versées aux associations que si leur bilan a été reçu en Mairie.

5-Vente Terrain Foot C.R.I

Monsieur le Maire informe que, selon l'article R. 2323-3 du code du travail, la commune ne peut se rendre acquéreur du terrain de football appartenant au Comité d'Entreprise (CE) de CRI. Après consultation du service juridique de l'Agence Technique Départementale, il apparaît, en effet, qu'en cas de dissolution d'un CE, les biens lui appartenant ne peuvent être répartis entre leurs membres et les salariés, mais doivent être cédés à un autre CE ou à une institution sociale d'intérêt général.

Un courrier leur sera adressé en ce sens.

6- Mise à jour Commissions Municipales

La composition des commissions municipales n'est pas modifiée malgré la nomination de Monsieur Marc Chambréuil comme conseiller municipal puisque ce dernier ne souhaite pas les intégrer pour l'instant.

7- Adoption Schéma Mutualisation Communauté de Communes

Le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes a été élaboré en 2015 par les délégués communautaires et réalisé par KPMG. Il porte essentiellement sur les compétences obligatoires de cet établissement de coopération intercommunale, les groupements d'achat, l'urbanisme, les prêts et mise à disposition de locaux et de matériel.

Il deviendra caduc au 1^{er} janvier 2017, date de la mise en place de la nouvelle communauté de communes.

Ce schéma est adopté par le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention.

8- Schéma Directeur d'assainissement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la convention établie entre la Communauté de Communes de Paray le Monial et la commune de Vitry en Charollais, nécessaire à la réalisation du schéma directeur d'assainissement, dont Vitry en Charollais en aura la maîtrise d'ouvrage.

Celui-ci sera financé à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le reste étant à la charge de la Communauté de Communes.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9- Redevance d'occupation du domaine public E.D.F

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la commune à percevoir la somme de 197 € au titre de 2015 pour ERDF.

10- N.A.P (4ème période)

Madame Catherine ROY fait le point sur les activités périscolaires pour la période 4 du 29 février au 08 avril 2016.

Activités de travail manuel, d'éveil : Mesdames Corinne LAMBERT, Brigitte BONNOT, Chantal DESPIERRES et Marie-Christine BONNOT.

Activités sportives : Boules sportives, Handball, badminton ou tennis (Monsieur Olivier MELOT) et Monsieur Antony TOMASSINO

Interventions artistiques : Mesdames Solange REMOULEUR (danse), Betty Vigoureux (mosaïque) et Monsieur Philippe TOMASZ (musique)

Atelier relaxation avec les CE1 : Madame Christelle SEGAUD.

Nouvelle intervenante : Mademoiselle Pauline Chamoux pour une découverte du cirque.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le N.A.P. pour cette 4ème période.

11- Conseil des Sages (composition et règlement Intérieur)

Monsieur Jean DESCOURS fait part de la composition du Conseil des Sages comprenant 18 membres, dont le délégué est Monsieur Jacques DEPERNON et les 2 secrétaires Monsieur Joël OCTAVE et Madame Denise DAGAIN DESSERPRIT.

Le règlement intérieur est approuvé par 12 voix pour et 3 voix contre.

12- Préconisations Ministère de l'intérieur (sécurité des Ecoles)

Madame Catherine ROY lit une lettre de Monsieur le Préfet concernant la menace terrorisme sur le territoire français. Les aménagements nécessaires seront réalisés par la commune.

13-Questions diverses

Le Maire informe de plusieurs points :

- Le permis de construire de Charollais Bio Gaz a été validé par Monsieur le Préfet le 08 février 2016. Une copie a été adressée en Mairie de Vitry en Charollais par la DDT le 26 février 2016 pour y être affichée.

- A l'initiative de Naskéo, une nouvelle visite d'une usine de méthanisation aura lieu le vendredi 04 mars à Obernai (Bas-Rhin). Des représentants de la Mairie, du Conseil des Sages, des associations Bon Air à Vitry et CPECB feront le déplacement.
- Une réunion de cadrage a eu lieu avec l'OPAC le 3 février pour la programmation des logements des aînés; son compte-rendu sera envoyé à chaque conseiller.
- La société Eurovia-Bourgogne, après autorisation préfectorale, installera temporairement une « centrale mobile à enrobé » sur la Zone de Barberêche, à côté du restaurant Tom-Bar. *Installation de mai à juin, puis en octobre, correspondant aux phases de réalisation des enrobés sur la RCEA (section entre Paray le Monial et Saint Aubin en Charollais).*
- La DRI a réalisé le curage des fossés sur la RD79 aux lieux dits La Brosse et Les Blichons.

Madame Catherine ROY informe le Conseil que Mademoiselle Pauline CHAMOIX est embauchée pour un contrat de 16 heures par semaine, jusqu'au 08 avril prochain en remplacement de Madame Evelyne PELLENARD en arrêt de travail.

Madame Rosa MALANDAIN a assisté à l'assemblée générale de la fourrière à Gueugnon. Les portes ouvertes auront lieu le 04 juin. La cotisation annuelle pour Vitry en Charollais sera, pour l'année 2016, de 0,69€ par habitant.

Monsieur Jean-Yves GRILLET signale que la déchetterie municipale pour les déchets verts réouvrira le 19 mars de 9h15 à 12h15. D'autre part, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que Monsieur Éric GORDAT enlève les déchets verts après broyage pour un coût de 1500 €.

Le Conseil prend acte de la vente de l'ancienne bascule au tarif de 400 €.

Levée de la séance 00 h 10.

⋮

M. Daniel THERVILLE	Mme Catherine ROY	M. Jean-Yves GRILLET
Mme Michelle MERLE	Mme Corinne MARTIN	M. Emmanuel MICHELET
Mme Rosa MALANDAIN	M. Paul DESPIERRES	Mme Marie-France BLANCHARD
M. Jean DESCOURS	M. Jean-Pierre BOUILLOT	M. Marc CHAMBREUIL